

Le 19 juillet 2021

IMPORTANT

Communiqué destiné aux associations dentaires

Changements au service d'adjudication pour Desjardins Assurances – Assureur n° 000051 –

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2021, les réclamations faites au nom de Desjardins Assurances pour les nouveaux groupes sont traitées par TELUS Assure, un service de TELUS Santé. Depuis le 15 mars 2021, la conversion progressive des groupes existants de Desjardins Assurances est en cours ; **et s'ajoutera à compter du 23 août 2021, une troisième et dernière phase de conversion qui mettra un terme final à la migration de Desjardins.**

Ce que vous devez savoir

1. Pas d'impact pour les dentistes et leurs patients

Veillez noter que ce changement n'aura pas d'impact sur les pratiques de vos membres et les profils des patients ne seront pas modifiés afin d'assurer que les données sont bien transmises. À ce titre, les assurés de Desjardins Assurances recevront de nouvelles cartes électroniques ou physiques.

2. Pas de changement du numéro de groupe et de certificat

Afin de faciliter cette transition, le numéro de groupe et le numéro de certificat avec ESC resteront les mêmes avec TELUS Santé. Les dentistes continueront à soumettre des transactions à l'assureur no. 000051.

3. Nouvelle carte de membre Desjardins Assurances



Les opérations dorénavant acceptées à compter du 23 août par Desjardins Assurances avec TELUS Santé (y compris les plans de traitement) sont les suivantes :

- Demande de prestation
- Accusé de réception d'une demande de prestation
- Détail des prestations
- Annulation d'une demande de prestation
- Réponse à l'annulation d'une demande de prestation
- **Plan de traitement**
- **Accusé de réception d'un plan de traitement**
- **Détail d'un plan de traitement**
- Demande relative aux transactions en suspens
- Accusé de réception d'une demande relative aux transactions en suspens

À partir du 29 août, l'opération de **la coordination des bénéficiaires** s'ajoutera aux opérations acceptées par Desjardins Assurances avec TELUS Santé.

4. Paiements pendant et après les phases de migration

Si vous êtes un membre de Dentaide, vous continuerez à recevoir vos paiements de Dentaide pendant et après les phases de migration.

Si vous n'êtes pas un membre de Dentaide, vous recevrez vos paiements d'ESC et/ou de TELUS Santé jusqu'au 23 août 2021. Après cette date, vous recevrez vos paiements uniquement de TELUS Santé.



Questions ?

Nous sommes là pour vous aider durant cette transition. Veuillez transmettre les questions ou les demandes d'aide à TELUS Santé.

TELUS Santé Centre de Soutien Dentiste : 1-866-272-2204
Lundi au vendredi : de 8h à 20h (HE)
(incluant les jours fériés si applicable, publiques ou civiques)

Merci de votre attention concernant cet avis, et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires. **Il est important de communiquer ces informations à vos membres à compter du 30 juillet 2021.**

Cordialement,
Michael Colati
Gestionnaire de services et clients